

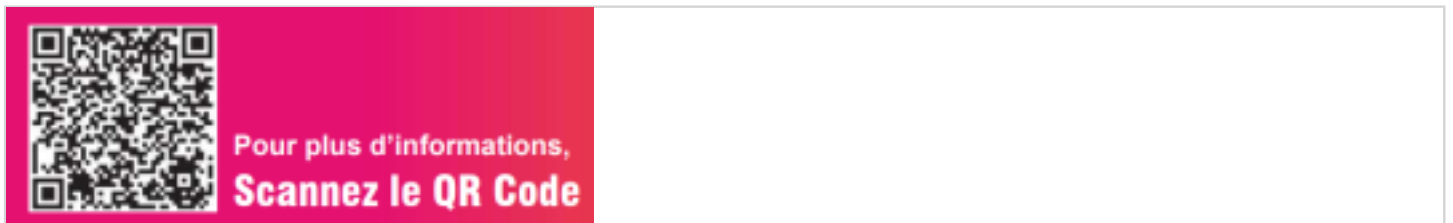
# Enquête Publique PLUiH du 02 janvier au 13 février 2025



Le dossier de l'enquête publique ainsi que les modalités de participation seront disponibles sur le site de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/> à compter du 02 janvier 2025, à la rubrique mon environnement > logement et urbanisme > urbanisme > le plui-h  
11 communes ont été choisies pour recevoir du public lors des permanences de la Commission d'Enquête. Ces communes sont : Blagnac, Colomiers, Gratentour, Launaguet, Lespinasse, L'Union, Mondonville, Mons, aux services urbanismes de Balma et Cugnaux, au Centre technique municipal de Saint-Orens de Gameville.

🔗 [Consulter l'intégralité du dossier soumis à l'enquête #](#)

🔗 [Consulter l'Avis d'enquête publique unique #](#)





Les contributions et remarques pourront se faire:

- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible depuis le site de Toulouse Métropole,
- sur les registres papiers disponibles dans les 11 communes citées ci-dessus,
- par courriel: [plui-h-toulouse-metropole@mail.registre-numerique.fr](mailto:plui-h-toulouse-metropole@mail.registre-numerique.fr)
- par courrier adressé au président de la commission d'enquête, Toulouse Métropole, service de la planification urbaine, 6 rue René Leduc, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5."

Information PLUiH en cours d'élaboration :

- Le 20 juin 2024 le projet de PLUiH a été arrêté en conseil métropolitain ; les documents sont consultables sur le site de Toulouse Métropole et est consultable [# ICI](#)

Les documents pourront également être consultés à l'accueil de la Mairie. Les questions devront être réservées au moment de l'enquête publique qui démarrera en janvier 2025.



Quelques liens ci-dessous pour consulter les différentes étapes de l'élaboration du PLUiH et les documents de la concertation 2022 à 2024.

**- les différentes étapes de l'élaboration du PLUiH :**

- <https://metropole.toulouse.fr/mon-environnement/logement-et-urbanisme/urbanisme/le-plui-h#les-differentes-etapes-de-lelaboration-du-plui-h>

**- les documents de la concertation 2022 à 2024 :**

- <https://metropole.toulouse.fr/mon-environnement/logement-et-urbanisme/urbanisme/le-plui-h#les-documents-de-la-concertation-2022-2024>